

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 163/06

MDE 13/063/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

IRAN

Abbas Lisani (ou Leysanli) (h), militant, 38 ans

Londres, le 8 juin 2006

Abbas Lisani, éminent défenseur des droits des Turcs azéris d'Iran, a été arrêté le 3 juin ; il est détenu dans un lieu inconnu, où il risque de subir la torture. Il est possible que son état de santé nécessite des soins médicaux, car il a été blessé lors d'une manifestation, avant son arrestation.

Abbas Lisani a été arrêté chez lui, à Ardebil, une ville du nord-ouest du pays. Son épouse aurait affirmé que plus d'une trentaine de membres des forces de sécurité en civil avaient fait sauter le verrou de la porte d'entrée d'un coup de feu et s'étaient introduits dans la maison sans présenter de mandat, ce qui est contraire à la loi. Elle a également signalé qu'ils avaient battu son mari devant elle et leurs deux jeunes fils, et qu'ils l'avaient insultée lorsqu'elle leur avait demandé d'arrêter. Ils ont déclaré que les ordres qui leur avaient été donnés les autorisaient à ouvrir le feu sur Abbas Lisani, puis ont menotté celui-ci, avant de l'emmener. Ils ont également pris deux téléphones portables, des CD, des livres et un ordinateur.

Les Turcs azéris d'Iran manifestent régulièrement, et parfois violemment, leur colère depuis le 12 mai, date à laquelle le journal *Iran*, un quotidien détenu par l'État, a publié un dessin que de nombreux membres de cette minorité ont trouvé insultant. Les Turcs azéris d'Iran (qui se nomment eux-mêmes « *Azerbaïdjanais d'Iran* ») vivent essentiellement dans le nord-ouest du pays. Les villes de cette région ont été le théâtre de manifestations – dont certaines ont dégénéré – qui auraient donné lieu à l'arrestation de centaines de personnes (voir l'AU 151/06, MDE 13/055/2006 du 26 mai 2006). Certaines des personnes appréhendées auraient été torturées. La publication du journal a été suspendue le 23 mai et le rédacteur en chef ainsi que l'auteur du dessin ont été arrêtés. Il y a cependant eu une nouvelle manifestation à Ardebil le 27 mai. Abbas Lisani, qui aurait été blessé lors de celle-ci, a toutefois réussi à s'enfuir et s'est caché pendant environ une semaine. Il a été arrêté après être rentré chez lui. Il avait auparavant annoncé à sa famille et à ses amis qu'il entamerait une grève de la faim si on le plaçait en détention.

Selon des sources azéries, les forces de sécurité ont tué des dizaines de manifestants et en ont blessé des centaines d'autres. Le 29 mai, un responsable de la police a admis que quatre personnes avaient été tuées et 43 autres blessées dans la ville de Naghdeh. Amnesty International a conscience que des actes répréhensibles ont été commis au cours d'au moins quelques-unes des manifestations, et reconnaît que les gouvernements ont le droit et le devoir de déférer à la justice les auteurs présumés d'infractions prévues par la loi. Cependant, les autorités iraniennes sont également tenues d'agir en conformité avec les dispositions du droit international en matière de droits humains et avec les normes relatives à ces mêmes droits, en particulier dans les domaines du maintien de l'ordre lors des manifestations, de l'interdiction de la torture et du respect des règles d'équité.

Depuis 1997, Abbas Lisani a été arrêté à plusieurs reprises en raison de ses activités politiques. Il a été victime, en détention, d'actes de torture psychologique et physique ; lorsqu'il est en liberté, il est la cible de manœuvres de harcèlement. En mai, il a confié à Amnesty International que les sévices les plus brutaux auxquels il ait été soumis remontaient à juin 2004, alors qu'il avait pris part, en compagnie d'autres Turcs azéris d'Iran, à un sit-in (manifestation assise) organisé à la mosquée de Sarcheshme, à Ardabil. Après que les forces de sécurité eurent pris le contrôle du bâtiment, certains de leur membres ont roué Abbas Lisani de coups et l'ont asphyxié jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Il a ensuite passé un mois en détention, dont vingt jours à l'isolement. Gravement blessé – il a notamment eu le nez et plusieurs côtes cassés –, il n'a reçu aucun soin. Il a observé deux grèves de la faim dans le but d'obtenir l'autorisation de bénéficier de soins médicaux, mais en vain. Au bout de deux jours de détention, il a été présenté devant la septième chambre du tribunal révolutionnaire d'Ardebil ; le juge a refusé de lui permettre de recevoir des soins et lui a dit en substance que les services du renseignement n'auraient pas dû le laisser s'en tirer à si bon compte. Il a finalement été condamné à une amende de 800 000 rials (environ 70 000 euros) et à une peine de 15 coups de fouet avec sursis. Les blessures causées par les actes de torture qu'il a subis continuent à le faire souffrir.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Turcs azéris d'Iran constituent la plus importante minorité du pays et représentent, selon certaines estimations, entre 25 et 30 p. cent de la population. Ils vivent principalement dans le nord-ouest de l'Iran. De confession musulmane chiite pour la plupart, comme la majeure partie de la population iranienne, ils ne sont pas sujets aux mêmes formes de discrimination que les minorités pratiquant d'autres religions et sont bien intégrés dans la vie économique. Leurs revendications en matière de droits culturels et

linguistiques, comme celui de bénéficier d'une éducation en langue turque, se sont cependant faites de plus en plus fortes ces dernières années. Une petite minorité prône la sécession de l'Azerbaïdjan iranien de la République islamique d'Iran en vue d'une union avec la République d'Azerbaïdjan. Ceux qui s'efforcent de promouvoir l'identité culturelle turque azérie suscitent les soupçons des autorités iraniennes, qui les accusent fréquemment d'infractions définies en termes vagues, notamment de « *promouvoir le panturquisme* ».

Les autorités iraniennes ont accusé des agents extérieurs, en particulier les États-Unis, d'attiser le mécontentement dans les provinces azéries d'Iran. Les États-Unis ont réfuté cette accusation.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité d'Abbas Lisani, qui aurait été arrêté à Ardebil le 3 juin et est actuellement détenu dans un lieu inconnu ;
- demandez aux autorités de faire en sorte qu'il ne soit soumis ni à la torture ni à d'autres types de mauvais traitements ;
- exhortez les autorités à le libérer immédiatement, à moins qu'elles ne l'inculpent d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- priez-les de révéler où cet homme est détenu, et de lui permettre d'être en contact avec sa famille, de consulter des avocats de son choix, de bénéficier des services d'un interprète, et de recevoir les soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;
- engagez les autorités à mener dans les meilleurs délais une enquête impartiale sur les actes de torture qu'Abbas Lisani aurait subis en détention en 2004, et à déférer à la justice tout responsable présumé de tels agissements.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Shoahada Street
Qom,

République islamique d'Iran

Fax : + 98 251 774 2228 (précisez : "FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei")

Courriers électroniques : info@leader.ir ou istiftaa@wilayah.org

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Excellence,

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie
Ministry of Information
Second Negarestan Street
Pasdaran Avenue
Tehran,

République islamique d'Iran

Courriers électroniques : iranprobe@iranprobe.com

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Tehran,

République islamique d'Iran

Courriers électroniques : veuillez adresser vos courriels *via* le formulaire en ligne destiné à recueillir l'avis des internautes :

<http://www.iranjudiciary.org/contactus-feedback-fa.html>

La première ligne signifie : *nom*

La deuxième : *adresse électronique*, et la troisième : *objet*

Merci de rédiger votre appel dans le dernier champ, réservé au texte.

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 JUILLET 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.